

AVIS RELATIF À LA NÉGOCIATION BOURSIFIÈRE

Modification des droits relatifs à la négociation cachée

Nous avons le plaisir d'annoncer que des modifications seront apportées aux droits applicables à la Bourse de Toronto (TSX) et à la Bourse de croissance TSX (TSXV) dans la foulée des changements qui toucheront la fonction de négociation cachée à la TSX et à la TSXV, lesquels ont déjà été annoncés dans les avis relatifs à la négociation boursifière [2017-021](#) et [2017-025](#).

Les modifications apportées aux droits entraîneront une diminution des droits pour certaines interactions avec la liquidité cachée, les droits pour les ordres actifs étant rabaissés à 0,0002 \$ par action pour certaines opérations dont le cours est d'au moins 1 \$, et à 0 \$ (gratuit) pour certaines opérations dont le cours est inférieur à 1 \$. Ces droits très concurrentiels pour les ordres actifs, qui s'appliqueront lorsque la liquidité cachée est recherchée au moyen du nouveau type d'ordre « Seek Dark Liquidity » ou d'un ordre caché à cours fixé portant une étiquette « IOC » (immédiat ou annulation) ou « FOK » (exécuter sinon annuler), visent à promouvoir la TSX et la TSXV comme la première destination lorsqu'on recherche une liquidité cachée procurant une amélioration des cours.

La TSX et la TSXV conserveront leur modèle d'affichage gratuit pour les ordres cachés qui apportent de la liquidité.

Ces modifications des droits seront mises en œuvre le 1^{er} novembre 2017, sous réserve de l'approbation réglementaire.

Il est à noter qu'au cours de la période allant du 23 au 31 octobre, soit entre la mise en œuvre des améliorations de la fonction de négociation cachée et l'entrée en vigueur de la modification des droits, les droits de négociation actuels continueront de s'appliquer pour l'ajout et le retrait de la liquidité cachée.

L'annexe qui figure ci-après présente un résumé comparatif de l'ensemble des modifications touchant les droits. Les barèmes des droits de la [TSX](#) et de la [TSXV](#) qui entreront en vigueur le 1^{er} novembre 2017 peuvent être consultés sur notre site Web.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de cette annonce, veuillez communiquer avec un [membre de l'équipe de gestion des comptes](#).

Jeff Foster
Matthew Lee

416 947-4229
416 947-4665

Graham MacKenzie
Michael Tintinaglia

416 947-4534
416 947-6679



**ANNEXE : RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS DES DROITS
ENTRANT EN VIGUEUR LE 1^{ER} NOVEMBRE 2017**

MODIFICATION DES DROITS DE LA BOURSE DE TORONTO

Opérations sur le marché en continu après l'ouverture à la TSX – actions et fonds négociés en bourse (FNB)

	Si le cours de négociation par titre est :				
	inférieur à 0,10 \$	de 0,10 \$ à 0,99 \$	égal ou supérieur à 1,00 \$		
			Actions intercotées	Actions non intercotées	FNB
Volume d'ordres cachés					
Retirer	0,000025 \$	0,000075 \$	0,0010 \$	0,0010 \$	0,0010 \$
- avec ordre SDL ou à cours fixé IOC / FOK	0 \$	0 \$	0,0002 \$	0,0002 \$	0,0002 \$
- avec autre ordre caché	0,000025 \$	0,000075 \$	0,0010 \$	0,0010 \$	0,0010 \$
- avec ordre non caché	0,000025 \$	0,000075 \$	0,0027 \$	0,0015 \$	0,0017 \$
Fournir	0,000025 \$	0,000075 \$	0 \$	0 \$	0 \$

Teneurs de marché de la TSX – Opérations sur le marché en continu après l'ouverture sur les symboles dont les négociateurs ont la responsabilité

	inférieur à 1,00 \$	Si le cours de négociation par titre est :		
		égal ou supérieur à 1,00 \$		
		Actions intercotées	Actions non intercotées	FNB
Volume d'ordres cachés				
Retirer	0 \$	0,0010 \$	0,0010 \$	0,0010 \$
- avec ordre SDL ou à cours fixé IOC / FOK	0 \$	0,0002 \$	0,0002 \$	0,0002 \$
- avec autre ordre caché	0 \$	0,0010 \$	0,0010 \$	0,0010 \$
- avec ordre non caché	0 \$	0,0027 \$	0,0015 \$	0,0017 \$
Fournir	(0,00005 \$)	0 \$	0 \$	0 \$

MODIFICATION DES DROITS DE LA BOURSE DE CROISSANCE TSX

Opérations sur le marché en continu après l'ouverture à la TSXV – actions, billets et débetures

	Si le cours de négociation par titre est :		
	inférieur à 0,10 \$	de 0,10 \$ à 0,99 \$	égal ou supérieur à 1,00 \$
Volume d'ordres cachés			
Retirer	0,000025 \$	0,000075 \$	0,0010 \$
- avec ordre SDL ou à cours fixé IOC / FOK	0 \$	0 \$	0,0002 \$
- avec autre ordre caché	0,000025 \$	0,000075 \$	0,0010 \$
- avec ordre non caché	0,000025 \$	0,000075 \$	0,0015 \$
Fournir	0,000025 \$	0,000075 \$	0 \$

Négociateurs de lots irréguliers à la TSXV – Opérations sur le marché en continu après l'ouverture sur les symboles dont les négociateurs ont la responsabilité

	Si le cours de négociation par titre est :	
	inférieur à 1,00 \$	égal ou supérieur à 1,00 \$
Volume d'ordres cachés		
Retirer	0 \$	0,0010 \$
- avec ordre SDL ou à cours fixé IOC / FOK	0 \$	0,0002 \$
- avec autre ordre caché	0 \$	0,0010 \$
- avec ordre non caché	0 \$	0,0015 \$
Fournir	(0,00005 \$)	0 \$